

SEPT. 15 SEPT. 2025

SESSIONAL PAPER  
DOCUMENT PARLEMENTAIRE

8555-451-47

HOUSE OF COMMONS  
CHAMBRE DES COMMUNES



**ORDER/ADDRESS OF THE HOUSE OF COMMONS  
ORDRE/ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES**

Q-47	Brad Redekopp (Saskatoon West)	May 28, 2025 / Le 28 mai 2025
------	--------------------------------	-------------------------------

RETURN BY THE LEADER OF THE GOVERNMENT IN THE HOUSE OF COMMONS  
DÉPÔT DE LA LEADER DU GOUVERNEMENT À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Mr. Lamoureux

PRINT NAME OF SIGNATORY  
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Lamoureux'.

SIGNATURE  
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY  
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

**September 15, 2025 / Le 15 septembre 2025**

**(TABLED FORTHWITH /DÉPOSÉ AUSSITÔT)**



## INQUIRY OF MINISTRY DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"  
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION <b>Q-47</b>	BY / DE <b>Brad Redekopp (Saskatoon West)</b>	DATE <b>May 28, 2025</b>
---	--	-----------------------------

Reply by the Minister of Housing and Infrastructure and Minister responsible for Pacific Economic Development Canada  
Réponse du ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique

**Jennifer McKelvie, M.P.**

PRINT NAME OF SIGNATORY  
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE  
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY  
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

**QUESTION**

With regard to the various changes made by Immigration, Refugees and Citizenship Canada to the international student program: (a) how does the government plan to measure the effectiveness of these changes in reducing fraud and improving student experiences; (b) how does the government plan to monitor the implementation of the letter of acceptance verification process to prevent fraud; (c) what type of oversight or quality checks on Designated Learning Institutions participating in the “recognized institution” framework currently exists or will exist in the near future; (d) what specific measures are in place to prevent Designated Learning Institutions from over-enrolling beyond their support capacity; (e) what criteria will be used to assess the adequacy of housing and support services provided by Designated Learning Institutions; (f) does the government have plans to make new funding available to the provinces for affordable student housing in response to the intake cap; (g) how will the intake cap for study permits ensure fairness across provinces with varying demand for international students; and (h) how was the new cost-of-living requirement calculated, and does it account for regional differences in living expenses across Canada?

**REPLY / RÉPONSE**

ORIGINAL TEXT  
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION  
TRADUCTION

**Housing, Infrastructure and Communities Canada**

With regard to the various changes made by Immigration, Refugees and Citizenship Canada to the international student program,

Immigration, Refugees and Citizenship Canada will be providing a response concerning parts (a)-(e), (g), and (h).

With respect to part (f), the Government of Canada recognizes that when students are unable to find a place to live on or near campus, it negatively impacts their ability to successfully carry out and complete their studies, and can adversely impact communities.

There are several existing funding programs available for student housing. As announced in the [2024 Fall Economic Statement](#), the eligibility for the [Apartment Construction Loan Program](#) was updated to include rental housing for students. This will enable the creation of more new purpose-built student housing projects and the conversion of non-residential buildings into student housing, both on and off campus. Through access to low-cost loans, eligible builders and developers, including post-secondary institutions, will be able to build more easily, ensuring that students in Canada have access to places to live, on or near campus, to help them succeed.

In addition, the Government is providing a 100% rebate on the [Goods and Services Tax, or the federal portion of the Harmonized Sales Tax, on new purpose-built rental housing](#). This will enable builders to build more units at more affordable rents across Canada and encourage the construction of more apartment buildings designed for long-term residential rental, including for student housing.

Student housing developments can also benefit from [Canada Mortgage and Housing Corporation's mortgage loan insurance](#) which offers insurance flexibilities like reduced insurance premiums and longer amortization

periods. These facilitate the construction, purchase, or refinancing of purpose-built student housing, both on and off campus.

The Government of Canada is concerned about housing affordability and believes that everyone in Canada deserves a safe and affordable place to call home, including students. The Government of Canada is committed to building more homes, faster, to meet the demands of a growing Canada.



## INQUIRY OF MINISTRY DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"  
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-47	BY / DE Brad Redekopp (Saskatoon West)	DATE Le 28 mai 2025
Reply by the Minister of Housing and Infrastructure and Minister responsible for Pacific Economic Development Canada Réponse du ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique		
Jennifer McKelvie, députée		
PRINT NAME OF SIGNATORY INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE	SIGNATURE MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE	

### QUESTION

En ce qui concerne les divers changements apportés par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada au programme des étudiants étrangers : a) comment le gouvernement prévoit-il mesurer l'efficacité de ces changements pour réduire la fraude et améliorer l'expérience des étudiants; b) comment le gouvernement prévoit-il surveiller la mise en œuvre du processus de vérification des lettres d'acceptation afin de prévenir la fraude; c) quel type de surveillance ou de contrôle de la qualité des établissements d'enseignement désignés participant au cadre pour les « établissements reconnus » est appliqué ou doit être appliqué dans un avenir rapproché; d) quelles mesures précises sont en place pour empêcher les établissements d'enseignement désignés d'inscrire un nombre d'étudiants supérieur à leur capacité d'accueil; e) quels critères seront utilisés pour déterminer si les établissements d'enseignement désignés fournissent des services de logement et de soutien adéquats; f) le gouvernement prévoit-il accorder aux provinces de nouveaux fonds pour la création de logements étudiants abordables en réponse au plafond d'admission; g) comment le plafond d'admission pour les permis d'études garantira-t-il l'équité entre les provinces, compte tenu du nombre variable de demandes d'étudiants étrangers que celles-ci reçoivent; h) comment la nouvelle exigence relative au coût de la vie a-t-elle été calculée, et tient-elle compte du fait que les frais de subsistance varient d'une région à l'autre au Canada?

### REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT  
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION  
TRADUCTION

### Logement, Infrastructures et Collectivités Canada

En ce qui concerne les divers changements apportés par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada au programme des étudiants étrangers,

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada fournira une réponse concernant les parties a)-e), g), et h).

En ce qui concerne la partie f), le gouvernement du Canada reconnaît que lorsque des étudiants ne trouvent pas de logement les campus ou à proximité, cela nuit à leur capacité de mener à bien leurs études et peut avoir des répercussions négatives sur les collectivités.

Plusieurs programmes de financement sont offerts en ce qui concerne le logement étudiant. Comme cela a été annoncé dans l'[Énoncé économique de l'automne 2024](#), l'admissibilité au [Programme de prêts pour la construction d'appartements](#) a été mise à jour afin d'inclure les logements locatifs pour étudiants. Cela permettra la création d'un plus grand nombre de nouveaux projets de logements pour étudiants et la conversion de bâtiments non résidentiels en logements pour étudiants, tant sur le campus qu'à l'extérieur de celui-ci. Grâce à l'accès à des prêts à faible coût, les constructeurs et les promoteurs admissibles, y compris les établissements d'enseignement postsecondaire, pourront construire plus facilement, garantissant ainsi aux étudiants canadiens l'accès à des logements sur les campus ou à proximité, pour les aider à réussir.

De plus, le gouvernement accorde un remboursement de 100 % de [la taxe sur les produits et services, ou de la partie fédérale de la taxe de vente harmonisée, sur les nouveaux logements construits expressément pour la location](#). Cela permettra aux constructeurs de bâtir davantage de logements à des loyers plus abordables partout au Canada et encouragera la construction d'immeubles d'habitation conçus pour la location résidentielle à long terme, y compris pour les logements étudiants.

Les projets de construction de logements étudiants peuvent également bénéficier de [l'assurance prêt hypothécaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement](#), qui offre des modalités souples, comme des primes d'assurance réduites et des périodes d'amortissement plus longues. Ces mesures facilitent la construction, l'achat ou le refinancement de logements construits spécialement pour les étudiants, tant sur les campus qu'à l'extérieur de ceux-ci.

Le gouvernement du Canada se préoccupe de l'abordabilité du logement et estime que tous les Canadiens méritent un endroit sûr et abordable où ils peuvent se sentir chez eux, incluant les étudiants. Le gouvernement s'est engagé à construire plus de logements, plus rapidement, de manière à répondre à la demande d'un Canada en pleine croissance.



## INQUIRY OF MINISTRY DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"  
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-47	BY / DE Brad Redekopp (Saskatoon West)	DATE May 28, 2025
--	---	----------------------

Reply by the Minister of Immigration, Refugees and Citizenship  
Réponse de la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté

Peter Fragiskatos, M.P.



PRINT NAME OF SIGNATORY  
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE  
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY  
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With regard to the various changes made by Immigration, Refugees and Citizenship Canada to the international student program: (a) how does the government plan to measure the effectiveness of these changes in reducing fraud and improving student experiences; (b) how does the government plan to monitor the implementation of the letter of acceptance verification process to prevent fraud; (c) what type of oversight or quality checks on Designated Learning Institutions participating in the "recognized institution" framework currently exists or will exist in the near future; (d) what specific measures are in place to prevent Designated Learning Institutions from over-enrolling beyond their support capacity; (e) what criteria will be used to assess the adequacy of housing and support services provided by Designated Learning Institutions; (f) does the government have plans to make new funding available to the provinces for affordable student housing in response to the intake cap; (g) how will the intake cap for study permits ensure fairness across provinces with varying demand for international students; and (h) how was the new cost-of-living requirement calculated, and does it account for regional differences in living expenses across Canada?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT  
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION  
TRADUCTION

Insofar as Immigration, Refugees and Citizenship Canada (IRCC) is concerned:

(a) The reforms to the International Students Program were put in place to help Immigration, Refugees and Citizenship Canada (IRCC) achieve its objective of managing the volume of temporary resident arrivals, upholding the integrity of our immigration system and protecting vulnerable people from fraud and exploitation.

We are already seeing impacts of these measures, and early signs indicate that these policies are working:

Compared to 2023, when about 681,000 people received study permits, the 2024 figure of 516,000 represents a 24% reduction. Importantly, the total international student population in Canada declined by 4% over the same period —exceeding our original goal of net zero growth. This decrease will help stabilize temporary resident volumes.

To bolster the ability to prevent potential fraud in the international student program, in 2024, IRCC introduced the letter of acceptance verification system for students. The systematic verification with Designated Learning institutions (DLIs) has identified more than 10,000 potentially fraudulent letters of acceptance (LOA) in less than a year. The number of applications flagged as potentially fraudulent has decreased significantly over the year. Data shows that the volumes of potentially fraudulent applications has decreased between January and December 2024 from 1800 to 640 indicating that the system is likely deterring fraud prior to interception. This shows that our efforts to intercept fraudulent activity are effectively deterring fraud attempts and that we have avoided putting students at risk of arriving at a designated learning institution (DLI) that was not expecting them. Effective on November 8, 2024, IRCC made it mandatory through regulations that all post-secondary DLIs participate in the LOA process, and also introduced consequences for DLIs who fail to verify acceptance letters. For example, a DLI may be suspended and not be allowed to welcome new international students for up to 365 days if they are found to be non-compliant. Given the important roles that DLIs play in protecting international students against fraud, this regulatory measure is an additional step to curb program integrity concerns.

IRCC will continue to monitor these trends and adjust measures accordingly.

(b) Effective on November 8, 2024, IRCC made it mandatory through regulations that all post-secondary DLIs participate in the LOA verification system, and also introduced consequences for DLIs who fail to comply with this new regulatory requirement. For example, a verification for DLI non-compliance means that IRCC will launch a review into the violation; will assess any records that may indicate whether the DLI has made efforts to verify an LOA and/or submit compliance report; and, the DLI will have the opportunity to provide written submissions as proof that it made reasonable efforts to be compliant. With this additional information, IRCC will make a final decision as to whether the DLI will be suspended from accepting new international students for up to one year or be issued a warning that remains on file and can be taken into account in subsequent verifications. IRCC may initiate a verification process if: an IRCC officer has reason to suspect non-compliance; the officer has reason to suspect that an LOA was improperly used; the DLI is chosen as part of a random verification; or, the DLI has not complied in the past. With a new verification process, IRCC is therefore able to take necessary action when fraud is suspected.

IRCC will also share outcomes of its compliance decisions with the implicated province or territory so that they may take action with respect to designation of the post-secondary institution that has been found non-compliant.

(c) The introduction of the Framework was originally planned for last year. However, we heard from stakeholders that, given the extent of changes made to the International Student Program in 2024, significant implementation and adaptation time was needed throughout the post-secondary sector. As a result, IRCC will continue to work with provinces and territories, national education associations and designated learning institutions to develop a sustainable path forward for international students, and ensure they receive the supports they require to have an enriching study experience in Canada. Any new update will be communicated publicly.

(d) Education is a provincial and territorial responsibility. Therefore, it falls upon each jurisdiction to ensure that their institutions are recruiting responsibly. However, the reforms that IRCC introduced to the International Student Program aim to encourage designated learning institutions to enroll international students within their capacity. Reform measures include the introduction of the study permit intake cap, which is meant to slow down the unsustainable growth in the program, thereby helping to reduce student vulnerability.

(e) The Government of Canada expects designated learning institutions to only accept the number of students that they can reasonably support, including providing housing options for them.

IRCC will continue to work closely with provinces and territories, national education stakeholder associations, as well as designated learning institutions to develop a sustainable path forward for international students.

(f) Funding for housing falls under the responsibility of the Minister of Housing and Infrastructure. As such, IRCC is unable to respond to the question.

(g) The allocations under the 2025 international student cap ensured fairness across provinces and territories by accounting for their respective share of the Canadian population while aiming to preserve the number of graduate international students in each province.

For 2025, IRCC set the study permit intake cap based on a national target of 437,000 study permits issued.

IRCC estimated that, of the 437,000 study permit issuance target, roughly 120,700 study permits would be Provincial or Territorial attestation Letter (PAL/TAL) exempt, such as K-12 students, Government of Canada priority groups and vulnerable groups, and certain existing study permit holders. However, those cohorts are still accounted for under the total cap target.

The remaining 316,300 study permits were split across province and territories based on a combination of their share of the overall Canadian population and the number of graduate-level study permits that were issued in each province and territory in 2023.

Each province and territory's share of the 316,300 study permits was then converted into an allocation based on each province and territory's average approval rate for 2023 and 2024. This way, provinces and territories would receive an allocation that reflects their historical approval rate, and low

approval rate provinces and territories would receive more allocations relative to their target than those with high approval rates.

After summing up each province and territory's allocation, the result was a 550,152 allocations in total.

(h) In January 2024, IRCC introduced a new financial requirement for international students studying outside of Quebec. The current requirement is \$20,635 for a single study permit applicant, with additional funds required for each accompanying family member. This is based on 75% of the 2021 [low-income cut-off \(LICO\)](#) (before tax – 1992 base) updated by Statistics Canada. Effective September 1, 2025 the requirement will be adjusted to \$22,895 for a single study permit applicant. Again, based on 75% the most recent LICO update (2023 LICO (before tax – 1992 base)).

Several permanent residence programs within IRCC use 50% of LICO as the minimum amount of funds needed to apply to ensure that successful permanent residents have the means necessary to establish themselves. IRCC has established a higher financial threshold for study permit applications since full-time international students are expected to be focused on their studies.

The cost-of-living financial requirement is based on a single national standard and it does not currently take into account regional differences in living expenses across Canada. By applying a Canada wide requirement, we are ensuring students are protected and able to support themselves regardless of where they choose to live and go to school in Canada.



## INQUIRY OF MINISTRY DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"  
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION Q-47	BY / DE Brad Redekopp (Saskatoon-Ouest)	DATE Le 28 mai 2025
--	--	------------------------

Reply by the Minister of Immigration, Refugees and Citizenship  
Réponse de la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté

Peter Fragiskatos, député

PRINT NAME OF SIGNATORY  
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE  
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY  
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

### QUESTION

En ce qui concerne les divers changements apportés par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada au programme des étudiants étrangers : a) comment le gouvernement prévoit-il mesurer l'efficacité de ces changements pour réduire la fraude et améliorer l'expérience des étudiants; b) comment le gouvernement prévoit-il surveiller la mise en œuvre du processus de vérification des lettres d'acceptation afin de prévenir la fraude; c) quel type de surveillance ou de contrôle de la qualité des établissements d'enseignement désignés participant au cadre pour les « établissements reconnus » est appliqué ou doit être appliqué dans un avenir rapproché; d) quelles mesures précises sont en place pour empêcher les établissements d'enseignement désignés d'inscrire un nombre d'étudiants supérieur à leur capacité d'accueil; e) quels critères seront utilisés pour déterminer si les établissements d'enseignement désignés fournissent des services de logement et de soutien adéquats; f) le gouvernement prévoit-il accorder aux provinces de nouveaux fonds pour la création de logements étudiants abordables en réponse au plafond d'admission; g) comment le plafond d'admission pour les permis d'études garantira-t-il l'équité entre les provinces, compte tenu du nombre variable de demandes d'étudiants étrangers que celles-ci reçoivent; h) comment la nouvelle exigence relative au coût de la vie a-t-elle été calculée, et tient-elle compte du fait que les frais de subsistance varient d'une région à l'autre au Canada?

### REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT  
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION  
TRADUCTION

### En ce qui concerne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) :

(a) Les réformes du Programme des étudiants étrangers ont été mises en place pour aider Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) à atteindre son objectif de gérer le nombre d'arrivées de résidents temporaires, de préserver l'intégrité de notre système d'immigration et de protéger les personnes vulnérables contre la fraude et l'exploitation.

Nous constatons déjà les effets de ces mesures, et les premiers signes indiquent que ces politiques fonctionnent :

Par rapport à l'année 2023, au cours de laquelle environ 681 000 personnes ont reçu des permis d'études, le chiffre de 516 000 atteint en 2024 représente une réduction de 24 %. Fait important, la population totale d'étudiants étrangers au Canada a diminué de 4 % pendant la même période, ce qui dépasse notre objectif initial de croissance neutre. Cette diminution aidera à stabiliser le nombre de résidents temporaires.

Le système de vérification des lettres d'acceptation des étudiants a permis de détecter plus de 10 000 lettres d'acceptation potentiellement frauduleuses en moins d'un an. Le nombre de demandes signalées comme étant potentiellement frauduleuses a grandement diminué pendant l'année. Selon les données, le nombre de demandes potentiellement frauduleuses est passé de 1 800 à 640 entre janvier et décembre 2024, ce qui indique que le système réprime probablement la fraude avant qu'elle puisse être interceptée. Ces chiffres montrent que nos efforts pour intercepter les activités frauduleuses découragent les tentatives de fraude et que nous avons évité de faire courir aux étudiants le risque d'arriver dans un établissement d'enseignement désigné (EED) où ils ne sont pas attendus. Le 8 novembre 2024, IRCC a rendu obligatoire, par voie réglementaire, la participation de tous les établissements d'enseignement postsecondaire désignés au processus de vérification des lettres d'acceptation et a également prévu des conséquences pour ceux d'entre eux qui n'effectuent pas les vérifications. Par exemple, un EED peut faire l'objet d'une suspension et ne pas être autorisé

à accueillir de nouveaux étudiants étrangers pendant une période pouvant aller jusqu'à 365 jours s'il est constaté qu'il ne se conforme pas à cette exigence. Compte tenu du rôle important que jouent les EED dans la protection des étudiants étrangers contre la fraude, cette mesure réglementaire est un pas de plus vers la réduction des préoccupations quant à l'intégrité du programme.

IRCC continuera à suivre ces tendances et à adapter ses mesures en conséquence.

(b) Le 8 novembre 2024, IRCC a rendu obligatoire, par voie réglementaire, la participation de tous les établissements d'enseignement postsecondaire désignés au système de vérification des lettres d'acceptation et a également prévu des conséquences pour ceux d'entre eux qui ne se conforment pas à cette nouvelle exigence réglementaire. Par exemple, une vérification de la non-conformité d'un EED signifie qu'IRCC entamera un examen du manquement de l'EED à l'exigence et examinera les dossiers susceptibles d'indiquer si l'EED a pris des mesures pour vérifier une lettre d'acceptation ou soumettre un rapport de conformité. L'EED aura la possibilité de fournir des observations écrites comme preuve qu'il a déployé des efforts raisonnables pour se conformer à l'exigence. À partir de ces renseignements supplémentaires, IRCC décidera si l'autorisation d'accueillir de nouveaux étudiants étrangers accordée à l'EED doit être suspendue pour une période allant jusqu'à un an ou si une mise en garde qui sera conservée dans le dossier et pourra être prise en compte lors de vérifications ultérieures doit lui être émise. IRCC peut lancer un processus de vérification si : un agent d'IRCC a des raisons de soupçonner un non-respect de l'exigence; l'agent a des raisons de soupçonner qu'une lettre d'acceptation a été utilisée de façon inappropriée; l'EED est choisi pour une vérification aléatoire; ou l'EED ne s'est pas conformé à l'exigence dans le passé. Grâce à un nouveau processus de vérification, IRCC est donc en mesure de prendre les mesures nécessaires en cas de soupçon de fraude.

IRCC communiquera également les résultats de ses décisions en matière de conformité à la province ou au territoire concerné afin qu'ils puissent prendre des mesures en lien avec la désignation de l'établissement d'enseignement postsecondaire qui ne s'est pas conformé à l'exigence.

(c) La mise en œuvre du cadre était initialement prévue pour l'année dernière. Toutefois, des intervenants nous ont dit que, compte tenu de l'ampleur des changements apportés au Programme des étudiants étrangers en 2024, le secteur postsecondaire a besoin de beaucoup de temps pour la mise en œuvre et l'adaptation. Par conséquent, IRCC continuera de travailler avec les provinces et les territoires, les associations nationales du secteur de l'éducation et les établissements d'enseignement désignés pour établir une voie à suivre durable concernant les étudiants étrangers et s'assurer que ceux-ci bénéficient de toutes les mesures de soutien dont ils ont besoin pour vivre une expérience d'études enrichissante au Canada. Toute nouvelle information à ce sujet sera communiquée publiquement.

(d) L'éducation est une responsabilité provinciale et territoriale. Il incombe donc à chaque province et à chaque territoire de s'assurer que ses établissements recrutent de manière responsable. Toutefois, les réformes du Programme des étudiants étrangers mises en place par IRCC visent à encourager les établissements d'enseignement désignés à accepter les inscriptions d'étudiants étrangers dans la mesure de leurs capacités. Les mesures de réforme comprennent la mise en place d'un plafond du nombre de demandes de permis d'études, lequel vise à ralentir la croissance insoutenable du programme et contribue ainsi à réduire la vulnérabilité des étudiants.

(e) Le gouvernement du Canada s'attend à ce que les établissements d'enseignement désignés n'acceptent que le nombre d'étudiants à qui ils peuvent offrir un soutien raisonnable, y compris des options de logement.

IRCC continuera de travailler en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, les associations nationales d'intervenants du secteur de l'éducation ainsi que les établissements d'enseignement désignés pour établir une voie à suivre durable concernant les étudiants étrangers.

(f) Le financement du logement relève de la responsabilité du ministre du Logement et de l'Infrastructure. IRCC n'est donc pas en mesure de répondre à cette question.

(g) L'attribution des places dans le cadre du plafond d'étudiants étrangers fixé pour 2025 assure l'équité entre les provinces et les territoires en tenant compte de leur part respective de la population canadienne et en visant à préserver le nombre d'étudiants étrangers aux cycles supérieurs dans chaque province.

Pour 2025, IRCC a fixé le plafond de demandes de permis d'études reçues en fonction d'un objectif national de 437 000 permis d'études délivrés.

IRCC estime que, sur l'objectif de 437 000, environ 120 700 demandeurs de permis d'études seraient visés par une dispense du plafond, comme les étudiants de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, les groupes désignés comme prioritaires et vulnérables par le gouvernement du Canada ainsi que certains titulaires actuels de permis d'études.

Les 316 300 permis d'études restants, qui seraient visés par le plafond, ont été répartis entre les provinces et les territoires en fonction de leur part respective de la population canadienne globale et du nombre de permis d'études délivrés à des étudiants aux cycles supérieurs dans chaque province et territoire en 2023.

La part des 316 300 permis d'études attribuée à chaque province et territoire a ensuite été convertie en un nombre de places selon le taux d'approbation moyen de chaque province et territoire en 2023 et en 2024. De cette façon, les provinces et les territoires se voient attribuer un nombre de places qui tient compte de leur taux d'approbation historique, et les provinces et territoires ayant un taux d'approbation faible obtiennent un plus grand nombre de places par rapport à leur objectif que ceux dont le taux d'approbation est plus élevé.

Après avoir additionné le nombre de places attribuées à chaque province et territoire, on obtient une somme de 550 152 places.

(h) En janvier 2024, IRCC a instauré une nouvelle exigence financière pour les étudiants internationaux poursuivant leurs études à l'extérieur du Québec. L'exigence actuelle est de 20 635 \$ pour un seul demandeur de permis d'études, avec des fonds supplémentaires requis pour chaque membre de la famille qui l'accompagne. Ce montant est calculé sur la base de 75 % [du seuil de faible revenu \(SFR\)](#) de 2021 (avant impôt – base de 1992) mis à jour par Statistique Canada. À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, l'exigence sera ajustée à 22 895 \$ pour un seul demandeur de permis d'études. Ce montant est également calculé sur la base de 75 % de la dernière mise à jour du SFR (SFR de 2023 (avant impôt – base de 1992)).

Plusieurs programmes de résidence permanente d'IRCC utilisent 50 % du SFR comme montant minimum de fonds requis pour présenter une demande afin de garantir que les résidents permanents retenus disposent des moyens nécessaires pour s'établir. IRCC a établi un seuil financier plus élevé pour les demandes de permis d'études, car on s'attend à ce que les étudiants internationaux à temps plein se concentrent sur leurs études.

L'exigence relative au coût de la vie est basée sur une norme nationale unique et ne tient pas compte des différences régionales en matière de frais de subsistance au Canada. En appliquant une exigence pancanadienne, nous garantissons que les étudiants sont protégés et capables de subvenir à leurs besoins, peu importe où ils choisissent de vivre et d'étudier au Canada.